



**MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION- DE-L'ÎLE-
DUPAS PROCÈS VERBAL
Séance extraordinaire du 9 juin 2017**

En présence de : M. Yvon Poirier, pro-maire

Des conseillers : M. Michel Cousineau, conseiller no 1
M. Léopold Goulet, conseiller no 2
M. André Rondeau, conseiller no 4
Mme Nancy Majeau, conseillère no 5

En l'absence de : M. François Drainville, maire
Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6

Mme Sylvie Toupin, agit à titre de secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la séance

- Le pro- maire ouvre la séance à 17 :00 heures par une courte réflexion.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Évènement tir de tracteur et pick-up 2017
4. Période de question
5. Levée de l'assemblée

126-2017 Il est proposé par M. Michel Cousineau
Appuyé par M. André Rondeau

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel.

3. Évènement tir de tracteur et pick-up 2017

Considérant que la municipalité commandite le club des Loisirs de l'île Dupas pour la tenue de l'évènement tir de tracteur antique et de pick-up édition 2017;

Considérant que pour les tirs de tracteurs antiques l'association de la « Amam » fournit l'instrument pour les tirs et une preuve d'assurances couvrant les risques inhérents à cet évènement;

Considérant que les élus ont pris connaissance du fait que la « machine utilisée » pour les tirs de pick-up, appartient à la municipalité;

Considérant que vu la nature de cette machine, fabriquée maison, elle ne peut être attestée conforme par un ingénieur, ni inspectée;

Considérant que cette machine ne peut être validée officiellement comme étant conforme et sécuritaire pour une telle utilisation;

127-2017 Il est proposé par M. André Rondeau
Appuyé par Mme Nancy Majeau

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Ile-Dupas n'autorise en aucun temps, ni pour aucun évènement l'utilisation de cette appareil et en avise les organisateurs du club des Loisirs de l'île Dupas.

4. Période de questions

Pas de question

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et la période de question terminée,

128-2017

Il est proposé par M. Léopold Goulet
Secondé par M. André Rondeau

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire lever l'assemblée à 17 :15 heures.

M. Yvon Poirier,
Pro-Maire

Mme Sylvie Toupin,
secrétaire d'assemblée